

Cabinet d'avocats Guegan

De: Mme BOURDONNE [copropriete@gerloge.fr]
Envoyé: vendredi 31 mai 2013 12:28
À: Cabinet d'avocats Guegan
Objet: TR: 50471 - ASL FLANDRE SUD - STATUTS (MISE A JOUR)
Pièces jointes: Statuts ASL (envoi mail).pdf; Lettre a S.A.R.L CABINET GERLOGE.pdf; 214569
Déclaration de propriété du 13 octobre 2008.pdf

Importance: Haute

Cher Maître,

Je vous transfère le mail reçu de la VRIP – « propriétaire » majoritaire de l'ASL ayant transmis les statuts à son service juridique et apportant et demandant des informations complémentaires.

L'assemblée générale étant fixée le 26 juin prochain, il est indispensable que la convocation soit adressée demain aux copropriétaires. Par conséquent, je vous remercie de me répondre point par point sur le mail de la VRIP et m'indiquer les résolutions que je me dois de porter à l'ordre du jour.

Dans l'attente de vous lire

Cordialement

MC BOURDONNE

De : Bezely Florence [mailto:Florence.Bezely@rivp.fr]
Envoyé : mardi 28 mai 2013 19:43
À : 'gerloge.copropriete@wanadoo.fr'
Cc : Benmissi Karim; Perret Olivier; Constandache Françoise
Objet : TR: 50471 - ASL FLANDRE SUD - STATUTS (MISE A JOUR)
Importance : Haute

Madame,

Je fais suite à notre rendez-vous du 30 avril dernier concernant la mise à jour des statuts de la copropriété Flandre Sud (ASL).

Vous trouverez ci-dessus le point à modifier dans ce projet :

Cf article 16 – Répartition des charges de l'immeuble : le **volume 41** apparaît toujours comme étant propriété de la SAGI, la RIVP étant désormais propriétaire (cf déclaration de propriété ci-jointe).

Il convient également de préciser dans la déclaration à annexer :

- outre la désignation cadastrale et contenance du volume 41 :

Le lot de volume 41 a pour assiette foncière la propriété sise 3 rue de Kabylie, 2 et 6 rue de Tanger et 11 rue Gaston Rebuffat, à Paris 19^{ème} arrondissement, le tout cadastré AA n° 133, 1 rue de Kabylie, pour une contenance de 17 a 72 ca.

- l'origine de propriété:

La SAGI a acquis de la SEMAVIP le lot de volume 41 au terme d'un acte reçu par Maître FIL, notaire à Paris, en date des 27 et 29 juin 2001, publié le 16 mai 2003 au 11^{ème} bureau des hypothèques, volume 2003 P n° 3591, formalité reprise pour ordre le 10 juillet 2003, volume 2003 D n° 8278.

Suite à la réalisation de l'apport partiel d'actif par la SAGI à la RIVP et de la transmission universelle de patrimoine en résultant, les Biens et droits immobiliers sus désignés ont été transférés en toute propriété à la RIVP, le 31 décembre 2006 à minuit. Le transfert de propriété de ces biens et droits immobiliers a été constaté sous forme de déclaration de

propriété contenant notamment leur désignation et leur origine de propriété , suivant acte reçu par Maître LEJEUNE le 13 octobre 2008, publié au 11ème bureau des hypothèques de Paris le 26 novembre 2008, volume 2008 D n°12956.

D'autre part, lors de ce rendez-vous, votre avocate, Maitre Guegan, a précisé qu'il était nécessaire de publier aux hypothèques la mise à jour de ces statuts. Après m'être rapprochée de notre service juridique, il apparaît que cette publication n'est pas obligatoire étant donné que cette mise à jour est déposée à la Préfecture et est publiée au JO. De plus, pour pouvoir valablement être publié au service des hypothèques, les statuts doivent être établis par un notaire. Pourriez-vous m'apporter plus de précisions sur ces 2 derniers points ?

En vue de notre rendez-vous du 26 juin prochain, je vous remercie de bien vouloir me transmettre une copie du projet intégrant ces modifications.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement,



Florence Bezely
Responsable d'agence
Direction territoriale Nord - Agence Buttes Chaumont
01 77 75 22 50
www.rivp.fr

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

De : Gerloge [<mailto:gerloge.copropriete@wanadoo.fr>]
Envoyé : mardi 14 mai 2013 10:39
À : Bezely Florence
Cc : thibault.thomas34@neuf.fr
Objet : TR: 50471 - ASL FLANDRE SUD - STATUTS (MISE A JOUR)
Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, les statuts de l'ASL rédigés par Maître GUEGAN.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Mlle BENKHAYATIA Sonia, Collaboratrice de Mme BOURDONNE
Cabinet GERLOGE
33 Bvd Berthier
75 017 PARIS
01.46.22.52.96

De : Cabinet d'avocats Guegan [<mailto:laurence.guegan@wanadoo.fr>]
Envoyé : lundi 29 avril 2013 16:41
À : gerloge.copropriete@wanadoo.fr
Objet : 50471 - ASL FLANDRE SUD - STATUTS (MISE A JOUR)
Importance : Haute

Lettre et projet de statuts modifiés en annexe.

Laurence GUEGAN
Spécialiste en droit immobilier
Avocat à la Cour